

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 13 décembre 2022 à 19 h, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Gilles Cazade, membre parent, président
- Madame Christine Bourgeois, membre du personnel professionnel non enseignant
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Joël Delisle, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Madame Claudine Loiselle, membre du personnel de soutien
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent
- Madame Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCES :

- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent, vice-présidente
- Monsieur Éric Trudeau, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique

PARTICIPE :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe (en fin de mandat)
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe (en début de mandat)
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe

- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale
- Madame Diane Fortin, directrice intérimaire du Service de l'organisation scolaire
- Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gilles Cazade, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS EN BLOC

3.1 Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2022 est approuvé tel que rédigé.

3.2 Approbation de l'état des taxes scolaires dues

L'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) stipule que le directeur général prépare un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires.

Selon l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, cet état doit être soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C -27.1, articles 1022 et suivants) de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C -19, articles 511 et suivants) et l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient que les informations contenues dans cet état peuvent être transmises aux organismes concernés aux fins de la vente des immeubles.

Certains contribuables n'ont pas acquitté en totalité leurs comptes de taxe scolaire et les démarches de perception entreprises par le Centre de services scolaire des Patriotes sont demeurées infructueuses.

Le Centre de services scolaire des Patriotes transmettra aux municipalités, villes ou municipalités régionales de comté uniquement les informations des immeubles pouvant faire l'objet d'une vente sur leur territoire respectif.

CA-036-12-22

Il est proposé :

Que l'état en date du 21 novembre 2022 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire soit approuvé tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Néant

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant

6. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du Conseil d'administration, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Le directeur général commente l'état d'avancement de certaines des priorités annuelles du Centre de services scolaire des Patriotes et répond aux questions des membres.

8. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

9. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources financières

9.1 Dépôt des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

L'article 286 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que « (...) le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration du centre de services scolaire, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport. »

Les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022 audités par le Vérificateur général du Québec sont déposés aux membres du Conseil d'administration.

Une analyse expliquant les résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022 est présentée en complément d'information.

CA-037-12-22

Il est proposé :

De recevoir les états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.2 Encadrements financiers 2022-2023 | Modification

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

Le document Encadrements financiers établit les règles que le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) se donne pour guider la gestion et la répartition des ressources. Ce document est une référence pour la préparation du budget du CSSP.

Cette version des encadrements financiers 2022-2023 est une version modifiée à la suite des recommandations des membres du Comité de répartition des ressources sur l'utilisation ou la répartition de nouvelles mesures budgétaires.

Les articles 193.3 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoient que « Le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources », après que celui-ci a obtenu l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux.

Les membres du Comité de répartition des ressources et du Comité de vérification font la recommandation au Conseil d'administration d'adopter les encadrements financiers 2022-2023 modifiés tels que présentés.

CA-038-12-22

Il est proposé :

D'adopter les encadrements financiers 2022-2023 modifiés, tels que présentés et déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.3 Auditeur externe | Octroi de contrat

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

L'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que « *Pour chaque année financière, le centre de services scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire.* »

Le Comité de vérification s'est prononcé en faveur d'un octroi de contrat d'une durée totale de cinq (5) ans si les deux (2) options de renouvellement étaient exercées.

Le directeur général a autorisé la publication d'un appel d'offres public en vue d'octroyer un contrat à un auditeur externe visant la production de rapports de vérification pour une durée de trois (3) ans plus deux (2) options de renouvellement d'une année chacune (durée totale possible de cinq (5) ans).

À la demande du Service des ressources financières (SRF), le Service des ressources matérielles (SRM) a publié l'avis d'appel d'offres public portant le numéro 2022-073-MA afin d'octroyer un contrat de services professionnels d'audit externe, et ce, sur le Système électronique d'appels d'offres du Québec (SEAO) du 2 au 21 novembre 2022.

Une seule soumission a été reçue à savoir celle de Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. pour la somme de 177 975 \$ toutes taxes exclues.

Le SRM a procédé à l'analyse de l'admissibilité et de la conformité de la soumission reçue, laquelle répond aux exigences d'admissibilité et de conformité de l'appel d'offres. Le SRF a confirmé que cette soumission répond aux exigences techniques du devis de même qu'à la disponibilité budgétaire, selon l'estimation de 160 000 \$ présentée.

Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. répond à l'entièreté du devis technique et des exigences d'admissibilité et de conformité des documents de l'appel d'offres.

Le prix soumis demeure acceptable compte tenu du contexte économique actuel et le délai de publication de l'appel d'offres était suffisant pour permettre le dépôt de soumissions et une saine concurrence.

CA-039-12-22

Il est proposé :

D'octroyer à Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. le contrat de service professionnel d'audit externe, pour un montant de 177 975 \$ (toutes taxes exclues) pour les exercices financiers 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, en plus de deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune (exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027), options à être exercées au même prix forfaitaire que la troisième année ferme du contrat soit, 61 400 \$ avant taxes, le tout, pour une durée totale possible de cinq (5) ans.

De mandater le directeur général pour signer le contrat pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

9.4 Offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2023-2024 | Adoption

Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe, présente ce point.

Le Centre de services scolaire des Patriotes a l'obligation de revoir son offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) chaque année.

À cette fin, il doit soumettre le projet d'offre de services modifiée à la consultation du Comité de parents, du Comité paritaire EHDA, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDA) et du Comité consultatif de gestion (CCG).

Cette offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* adoptée en application de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3).

Des consultations ont été menées auprès des différentes instances entre le 17 et le 27 octobre 2022.

Toutes les instances ont produit un avis et se sont prononcées en faveur de l'offre de services présentée. Quelques principes d'organisation ont été ajoutés au document officiel de l'offre de services à la suite des avis de consultation reçus.

CA-040-12-22 Il est proposé :

D'adopter l'offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage telle que proposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Néant

11. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

11.1 PEVR | Tableau de bord synthèse du PEVR, Tableau de bord PEVR Projets éducatifs et État de situation 1re étape

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Le Plan d'engagement vers la réussite (ci-après « PEVR ») a été adopté par le Conseil des commissaires le 5 juin 2018.

Le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) s'est doté d'un plan opérationnel pour l'atteinte des objectifs du PEVR s'échelonnant jusqu'en juin 2023. Ce plan opérationnel prévoit des initiatives qui constituent des priorités pour les services qui en ont la responsabilité.

Les établissements ont, au cours de l'année scolaire 2018-2019, adopté chacun un projet éducatif cohérent avec le PEVR.

L'état de situation relatif à la mise en œuvre du PEVR constitue un des éléments de la reddition de comptes de la direction générale.

Le CSSP s'est doté d'un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des indicateurs reliés aux différents objectifs du PEVR. Il s'est également doté d'un tableau de bord permettant d'avoir une synthèse de l'évaluation des projets éducatifs.

L'état de situation des différents objectifs du PEVR est présenté ainsi que le tableau de bord synthèse des projets éducatifs des établissements.

11.2 Reddition de comptes relative aux pouvoirs de transferts et d'expulsion d'un élève

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

La reddition de comptes relative au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* précise que le Conseil d'administration est informé à deux reprises pendant l'année scolaire des situations où une des directrices générales adjointes a transféré (article 36) un élève d'école pour une cause juste et suffisante à la demande d'un directeur d'école et où une directrice générale adjointe a expulsé (article 37) un élève de toutes les écoles du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) à la demande d'un directeur d'école.

Service de l'organisation scolaire

11.3 Déclaration de l'effectif scolaire au 30 septembre 2022

Madame Diane Fortin, directrice intérimaire du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

Les règles ministérielles prévoient que les centres de services scolaires effectuent une déclaration de l'effectif scolaire en formation générale des jeunes (FGJ) basée sur le portrait du nombre d'élèves présents dans les écoles primaires et secondaires au 30 septembre de chaque année.

Le financement des services éducatifs pour les élèves du secteur de la formation générale des jeunes (FGJ) s'effectue sur le portrait des effectifs scolaires présents dans les écoles primaires et secondaires le 30 septembre de chaque année.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) émet des règles entourant ce processus que les centres de services scolaires doivent respecter. En lien avec la déclaration des effectifs scolaires au 30 septembre, ces règles sont par exemple, le processus annuel d'admission et d'inscription dans les écoles, l'inscription annuelle au service de garde, le processus de prise des présences le 30 septembre, etc. De plus, en soutien à ces processus, le MEQ exige que les centres de services scolaires aient des pièces justificatives pouvant être produites sur demande à tout moment (fiche d'inscription à l'école, attestation de présence le 30 septembre, fiche d'inscription au service de garde, certificat de naissance de l'enfant, registre d'assiduité, etc.).

Le Service de l'organisation scolaire est responsable du processus de déclaration des effectifs scolaires en FGJ et s'assure annuellement que les règles entourant ce processus soient connues et respectées par tous les employés impliqués dans ce dossier.

Service du secrétariat général et des communications

11.4 Reddition de comptes sur les procédures judiciaires en cours

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

La reddition de comptes relative au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* précise que le Conseil d'administration est informé à deux reprises pendant l'année scolaire des procédures judiciaires en cours impliquant le Centre de services scolaire des Patriotes (en demande ou en défense) à l'exclusion des matières de relations de travail (article 17).

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-041-12-22 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 22 h 05.

Retour à l'assemblée publique

CA-042-12-22 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 20.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 h 20 la séance est levée

Président

CH/lc

Secrétaire générale